

# Norme pour l'échange intercantonal de données dans l'exécution de la formation professionnelle initiale



**Marc Fuhrer**

Directeur Gestion des données Formation professionnelle  
CSFO – Centre suisse des services Formation professionnelle | Service d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière | Directeur du groupe spécialisé eCH Éducation

## Le groupe spécialisé Éducation interrogé

### *D'où part la normalisation dans le domaine de l'éducation ? Et où va-t-elle ?*

La proposition de groupe spécialisé a été déposée par la sous-commission Échange de données (SC DAT) de la CSFP (Conférence suisse des offices de la formation professionnelle). La CSFP est la conférence des directrices et directeurs des offices cantonaux de la formation professionnelle, elle-même sous-conférence de la CDIP (Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique). Selon les termes de son mandat, la SC DAT est notamment chargée de poursuivre le développement des «Directives pour l'échange de données dans le domaine de la formation professionnelle initiale» actuellement en vigueur, qui fixent le format des données à échanger entre les acteurs responsables de l'exécution de la formation professionnelle (offices cantonaux, écoles professionnelles, cours inter-entreprises, instances d'organisation des examens, etc.) Le transfert de ces directives CSV vers une norme eCH a vocation à renforcer l'échange de données numériques d'une part (aujourd'hui encore, les données sont échangées en partie de manière analogique) et à réduire le caractère hétérogène (les directives établies ne sont pas toujours appliquées à

l'échange numérique) et donc à renforcer la compatibilité des applications d'autre part.

### *Dans quels cas d'application la norme eCH se révèle-t-elle la plus précieuse ?*

La norme pour l'échange de données dans l'exécution cantonale de la formation professionnelle initiale est en cours d'élaboration. En matière de formation professionnelle, les cantons sont compétents pour l'exécution dans les domaines de la surveillance des apprentissages (octroi des autorisations de former, approbation des contrats d'apprentissage, surveillance des entreprises formatrices, etc.) et des procédures de qualification (autrement dit des examens finaux). Dans nombre de cas, des données sont échangées entre cantons ainsi qu'avec des tiers (comme lorsqu'un apprenti est recruté par une entreprise formatrice du canton A, mais que l'école professionnelle qu'il fréquente se trouve dans le canton B ou qu'il passe la procédure de qualification dans le canton C). C'est pour ces cas de figure et bien d'autres encore que la norme eCH vise à définir un cadre garantissant que, indépendamment du système, du canton et de la langue, de tels échanges se déroulent toujours de la même manière.

### *Pourquoi élaborer la norme sous l'égide de l'association eCH ?*

D'une part, bien des fournisseurs d'applications spécialisées connaissent d'autres normes eCH et sont susceptibles de recourir à des éléments connus lors de l'implémentation dans la formation professionnelle. Qui plus est, les cantons se sont engagés – aux côtés de la Confédération et des communes – à recourir aux normes eCH partout où elles existent ; et c'est précisément le pré-requis que nous entendons à présent instaurer. Par ailleurs, le soutien financier de l'association eCH, sans lequel ce projet ne pourrait être réalisé, revêt pour nous une importance capitale.

### *Qui sont les personnes qui composent ce groupe d'experts ?*

On trouve à la tête de ce projet un groupe central constitué de membres de la sous-commission Échange de données. Y sont notamment représentés les cantons, les développeurs et les exploitants des deux grandes applications cantonales spécialisées (deux sociétés

informatiques privées), sans oublier le Centre suisse de services Formation professionnelle | Service d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière CSFO, une agence spécialisée de la CDIP qui, au sein du service «Gestion des données de la formation professionnelle», dirige notamment la sous-commission Échange de données et fournit des prestations relatives à l'échange de données dans la formation professionnelle. Le groupe spécialisé peut outre compter sur le soutien considérable de l'AWK Group AG pour élaborer la norme ; ce mandat du groupe AWK est financé à 100 % par l'association eCH, ce dont nous nous réjouissons tout particulièrement.



### **Quelles sont à ce jour les réalisations du groupe spécialisé ?**

Le tout premier projet de norme relative à la formation professionnelle est sur le point d'être finalisé, un dépôt auprès de l'association eCH étant prévu pour la mi-2022. Cette norme est destinée à couvrir tous les cas d'application rencontrés également aujourd'hui avec les directives d'échange de données existantes. Mais contrairement à ce qui était prévu à l'origine, il n'est plus ici question de transposer à l'identique les directives CSV actuelles en une norme XML-eCH, mais bien de modifier en profondeur les modèles de données et les processus d'échange de données.

### **Y a-t-il des défis particuliers à relever ?**

Trois enjeux majeurs me viennent à l'esprit :

- Les directives actuelles se contentent de décrire le format technique des données, sans rien dire ou

presque des processus d'échange de données. Toute entreprise de définition de «bonnes» normes en matière de données présuppose que les processus sous-jacents (qui envoie quelles données à qui et quand ? D'où proviennent ces données ? À quoi servent-elles ?) soient clairement définis. Dans le même temps, le CSFP a confié au CSFO un projet «d'harmonisation de l'échange intercantonal de données». Ces deux projets (harmonisation et élaboration de la norme eCH) sont donc complémentaires et traités en grande partie par les mêmes personnes ou organisations en termes de contenu. Même s'ils n'avaient pas été planifiés ensemble à l'origine, leur forte corrélation est apparue de plus en plus clairement au fur et à mesure que les travaux avançaient.

- L'implication de la Suisse romande se révèle très difficile. D'une part, faire participer activement les représentants de Suisse romande est un sujet délicat depuis le SC DAT et l'élaboration et développement (par la force des choses, le gros de la communication se fait en allemand) ; d'autre part, le paysage actuel des applications à l'œuvre dans les offices cantonaux de formation professionnelle est tel que deux éditeurs desservent les 20 cantons alémaniques, alors que les autres cantons (Suisse romande, Tessin) utilisent quasi systématiquement des solutions qui leur sont propres, d'où une hétérogénéité bien plus marquée qu'en Suisse alémanique, ne serait-ce qu'au niveau des applications.
- Le plus gros défi est sans doute encore à venir : Les résultats des deux projets consisteront pour l'essentiel en quelques documents, mais l'introduction de ces normes et processus ne se fera pas toute seule. Face à un paysage très hétérogène entre cantons, écoles professionnelles, organisations du monde du travail, etc., le déploiement coordonné s'annonce certes très fastidieux, mais n'en sera pas moins indispensable. En outre, des questions se posent quant au caractère obligatoire, car – malgré un engagement volontaire de principe – il est impossible de contraindre qui que ce soit d'introduire les nouvelles normes et il n'existe pas d'incitation à être le premier à les mettre en œuvre (et à donc devoir encore gérer en parallèle «l'ancien» et «le nouveau» mode d'échange de données) et de se priver ainsi des enseignements tirés des «erreurs» des autres.

eCH conçoit des normes dans le domaine de la cyberadministration. Dans un souci de rendre plus efficace la collaboration entre les autorités, les entreprises et les particuliers. eCH met l'accent sur la coopération entre partenaires privés et publics. Les groupes spécialisés veillent à ce que les normes soient élaborées avec une grande qualité, libres de tout intérêt personnel.